



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN



Madame la Présidente,

Nous voilà enfin réuni.es, ce 16 décembre 2019, pour notre premier CHSCT-SD de l'année scolaire 2019-2020. Le constat de votre absence le 19 novembre dernier, nous laissant devant le fait accompli et de surcroît dans une période marquée par un climat de tension, a laissé penser que votre présence est facultative. Les personnel·les se sentent souvent abandonné·es par l'institution lorsqu'ils sont en souffrance, il nous semble primordial que la présidente du CHSCTSD, notre employeuse, puisse répondre en personne aux questions de notre instance, étant garante de notre santé et sécurité au travail. C'est pourquoi nous n'avons pas souhaité siéger en votre absence et demandé son report. En conséquence, la rentrée est bel et bien derrière nous, et vous alerter aujourd'hui sur les conditions de travail est tardif, au vu des nombreuses remontées que nous avons reçues, que nous vous avons transmises et pour lesquelles nous restons sans réponse.

Le ministre a annoncé comme prioritaire l'amélioration des conditions de travail. Celle-ci est attendue par tout·es les agents·es. Mais cette déclaration d'intention, cette communication est largement démentie par les premiers constats de rentrée. En effet, nos pensées attristées vont tout d'abord à Christine Renon, cette directrice d'école maternelle de Pantin qui s'est donné la mort après avoir témoigné de son épuisement, trois semaines après la rentrée. Cette lettre qu'elle a voulu publique ne souffre d'aucune ambiguïté : ce sont bien les conditions d'exercice de son métier, imposées par l'institution, qui sont à l'origine de son geste désespéré. Les causes de ce mal-être dans notre profession sont parfaitement identifiées : les directives ministérielles, rectorales et académiques se superposent, sans jamais faire le lien avec les professionnels de terrain pour les mettre en cohérence, en vérifier la faisabilité... Cette marche forcée de réformes rejetées par la profession contraint de nombreux collègues à mettre en œuvre sous la pression hiérarchique des mesures qui les infantilisent, qui heurtent, qui nient leur professionnalité, voire qui bafouent leurs valeurs humaines et professionnelles.

Nous tenons d'autant plus à lui rendre cet hommage que toutes les directrices et directeurs d'école mais aussi l'ensemble de la communauté éducative, se reconnaissent dans la

souffrance qu'elle a exprimée, et cela nécessite qu'on y apporte enfin une réponse. Dans ce contexte, les alertes que vous avez reçues il y a un an et cette année sont autant de situations qui se sont probablement aggravées car les personnel-es ont subi l'usure due à cette maltraitance institutionnelle. Pour nos organisations, il y a urgence à faire bouger notre grande maison qu'est l'Education Nationale et elle n'a pas attendu ce tragique évènement pour tirer la sonnette d'alarme.

Lors des CHSCTMEN, la FSU et l'UNSA-Education, ont listé les conséquences des réformes désastreuses des lycées (voie générale et voie pro) sur les conditions de travail des agent-es. Elles ont alerté sur les situations d'enseignement dégradées dans le 1er degré avec des classes surchargées, la quasi disparition des RASED, les élèves perturbateurs, le grand isolement des personnels (AESH, chefs d'établissements, directeurs et directrices, personnels administratifs...) pour lesquel-les la principale réponse de l'institution est la culpabilisation, et rendent compte assez largement des remontées sur la situation d'extrême fatigue de la profession dans son grand ensemble. Les questions posées lors des CHSCTMEN n'aboutissent pas : aucune remontée chiffrée d'actes suicidaires, du nombre de démissions et de leurs causes, d'arrêts maladie. Le ministère sait prospecter, évaluer, donner des indicateurs, mais bizarrement quand cela concerne la santé et la qualité de travail de ses agent-es...rien ne filtre. Le ministère se retranche derrière les affres d'une administration décentralisée et de ses difficultés à obtenir des renseignements de ses services... Il n'y a pas de prise de conscience globale qui amènerait à une remise à plat de la politique managériale et de la conduite des réformes. De qui se moque-t-on ?

Ce drame nous renvoie à l'ordre du jour et aux appels qui se multiplient dans notre département, depuis le début de cette année scolaire de collègues en détresse, à ceux et celles que nous rencontrons dans les écoles, les établissements et qui nous disent leur souffrance au travail, à ceux et celles déjà en arrêt maladie ou qui nous disent vouloir démissionner, à tous ceux et toutes celles pour qui les conditions de travail sont devenues insupportables ou simplement qui ont intégré la souffrance dans leur quotidien professionnel. Il n'est plus possible, Madame la Présidente, vous qui êtes garante de notre santé et sécurité au travail, de continuer ainsi. Votre responsabilité est de protéger les personnels contre toute atteinte à leur santé physique ou morale. L'administration doit, dès à présent, se saisir de ces problématiques, partout où elles se présentent, et non se contenter uniquement de réparer des situations dégradées. Nous devons parvenir à une réelle prévention de 1<sup>er</sup> niveau et non pas intervenir après les drames.

Les alertes et demandes de protection qui vous ont été adressées sont trop longtemps restées sans effet. La demande d'un CHSCT extraordinaire suite à l'AVC d'une collègue est restée lettre morte. Pourtant, et nous vous le rappelons aujourd'hui, sur les questions de l'imputabilité au service, il y a depuis 2017 une présomption d'imputabilité *«au service (pour) tout accident survenu à un fonctionnaire, quelle qu'en soit la cause, dans le temps et le lieu du service, dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice par le fonctionnaire de ses fonctions* ([Ordonnance n° 2017-53 du 19 janvier 2017 portant divers dispositions relatives](#)

[au compte personnel d'activité, à la formation et à la santé et à la sécurité au travail dans la fonction publique](#)). Nous aurions pu connaître un drame mortel concernant une collègue du département et malgré cela, celle-ci n'a reçu aucune écoute de notre institution qui refuse cette imputabilité au service notamment lors des expertises médicales où sa parole a été mise en doute ...

Ensuite, il avait été convenu lors du dernier CHSCTSD, que les « faits établissements » soient transmis à la secrétaire du CHSCTD tous les lundis... à ce jour , nous constatons toujours un dysfonctionnement des remontées et émettrons donc un avis pour y palier.

A ce sujet, lorsqu'un personnel remplit un registre, ou « fait établissement », aucune réponse écrite de l'institution ne lui parvient. Une réponse verbale peut-elle être considérée comme une réponse institutionnelle ?

Il nous faut dénoncer lors de ce CHSCTSD, les injonctions subies par le personnel, les conditions d'exercice dégradées avec des changements de dates, des salles exigües... En découle un sentiment de culpabilité et de désarroi des membres représentant·es du personnel qui ne peuvent répondre voire rassurer les collègues qui vivent également des situations de travail compliquées et connaissent eux-elles aussi des salles parfois exigües, inconfortables voire non chauffées et des changements dernière minute.

Enfin nous souhaitons aborder les perspectives d'évolution des CHSCT avec l'adoption de la loi de transformation de la fonction publique qui va provoquer de grands bouleversements annonciateurs d'importants reculs pour le respect des droits des agent·es. La fusion des comités techniques avec les CHSCT ne devrait devenir effective qu'au renouvellement général des instances en 2022. Mais les CHSCT seront exclus d'une partie de leurs compétences dès le 1er janvier 2020 ce que dénoncent la FSU et l'UNSA Education. Les membres des CT devront traiter de l'aspect conditions de travail et santé au travail, de toutes les restructurations sans avoir été formé·es sur ces questions comme doivent l'être réglementairement les membres des CHSCT et dans un temps alloué réduit qui ne permettra pas d'assurer notre rôle de prévention.

Inquiet·es par la dégradation accélérée des conditions de travail de l'ensemble des agent·es, soyez assurée, Madame la Présidente, de notre totale détermination à veiller à l'application des textes réglementaires en matière de protection des personnels. Nous vous rappelons vos responsabilités en matière de protection de la santé au travail. C'est pourquoi, nous vous demandons de prendre en compte les alertes des représentant·es des personnels pour agir au plus vite et surtout avant d'en arriver, comme ailleurs, à des situations irréversibles.